

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 mars 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

 Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DOUZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-OTAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en tant que vice-président de l'Association parlementaire Canada-OTAN et conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le douzième rapport de l'Association parlementaire Canada-OTAN.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-5—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, sans proposition d'amendement.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État auprès du premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion qui a fait l'objet de discussions avec les partis d'opposition. Je pense qu'il devrait y avoir consentement unanime pour que je la présente. Je propose:

Que, nonobstant l'ordre de la Chambre du jeudi 14 décembre 1989, l'honorable Marcel Danis, député de Verchères, continue à présider le Comité spécial chargé de l'examen de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le leader du gouvernement à la Chambre présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Matagami, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Incontestablement, l'isolement de Matagami est une réalité et, pour cette raison, les signataires de cette pétition jugent la recommandation Brunelle comme étant discriminatoire, inéquitable et inefficace en regard de l'objectif du Régime d'indemnisation fiscale du Nord. Elle n'encourage pas le peuplement du Nord ni l'exploitation de ses richesses.